



## GENOMICS | CELL & GENE THERAPIES | BIOPRODUCTION

Genomic Vision annonce le tirage de la 2<sup>ème</sup> tranche de 2 M€ dans le cadre du programme de financement sous forme d'OCABSA conclu avec Winance pour un montant maximum de 30 M€

**Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV, éligible PEA-PME)**, société de biotechnologie qui développe des produits et des services dédiés à l'analyse et au contrôle des modifications du génome (la « Société »), annonce aujourd'hui l'émission de la seconde tranche d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant net de 1,920 millions d'euros.

Il est rappelé que dans le cadre d'un communiqué de presse en date du 20 mai 2022, la Société avait annoncé la signature d'un contrat d'émission le 11 avril 2022 tel que modifié le 18 mai 2022 avec Winance en vue de la mise en place d'une ligne de financement par émission d'obligations convertibles (les « OC ») en actions ordinaires à chacune desquelles sera attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA ») et ensemble avec les actions auxquelles ils sont attachés les « ABSA » et avec les OC les « OCABSA », pour un montant total maximum net de 28,8 M€ (30 M€ de valeur nominale). L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 23 mai 2022 a approuvé la mise en place de ce financement.

### Modalités de l'opération

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2022, le directoire a décidé le 13 février 2023 d'émettre, au profit de Winance (l'« Investisseur »), 2.000.000 d'OCABSA d'une valeur nominale de 2 M€ souscrites pour un montant total net de 1,920 M€, ainsi que 525.000 obligations convertibles en actions remises en paiement du second quart de la commission d'engagement de l'Investisseur. Le prix de souscription des OCABSA a été libéré en plusieurs fois dont la dernière partie le 13 février 2023.

Le produit brut de cette deuxième tranche est donc de 2 M€ et le produit net de 1,920 M€.

Les principales caractéristiques de ce programme de financement structuré en 15 tranches d'OCABSA d'un montant total maximum net de 28,8 M€ sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 mai 2022 sous le numéro d'approbation 22-170, composé du document d'enregistrement universel déposé le 14 avril 2022, sous le numéro D.22-0293, de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 20 mai 2022 sous le numéro D.22-0293-A01, d'une note d'opération et d'un résumé, et disponible au siège social de la Société (80/84 Rue des Meuniers, 92220 Bagneux), sur le site internet de la Société ([www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La société confirme par ailleurs son intention de poursuivre ses investissements afin de réaliser son plan stratégique et elle procédera donc prochainement au tirage d'une nouvelle tranche de financement par émission de 2.000.000 d'OBABSA qui seront souscrites par l'Investisseur sous réserve de la réalisation des conditions prévues dans le programme de financement.

\*\*\*

### Prochaines publications financières

- Chiffre d'affaires année pleine 2022 : mardi 28 février 2023 (avant bourse)

### A PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une société de biotechnologie développant des produits et des services dédiés à l'analyse structurale et fonctionnelle des modifications du génome, ainsi qu'au contrôle de la qualité et de la sécurité de ces modifications ; en particulier dans les technologies d'édition du génome et dans les procédés de Bioproduction. Les produits et services exclusifs de GENOMIC VISION basés sur la technologie du peignage de l'ADN et sur l'intelligence artificielle, fournissent des mesures quantitatives robustes nécessaires à une caractérisation fiable des altérations de l'ADN dans le génome. Ces produits et services sont également utilisés pour analyser la réplication de l'ADN dans les cellules, notamment pour étudier, analyser et améliorer des médicaments anticancéreux. Installée à Bagneux, en région parisienne, GENOMIC VISION est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment C (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

[www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)

### CONTACTS

#### Genomic Vision

Aaron Bensimon  
Président du Directoire  
Tél. : +33 1 49 08 07 51  
[investisseurs@genomicvision.com](mailto:investisseurs@genomicvision.com)

#### Ulysse Communication

Relations Presse  
Bruno Arabian  
Tél. : +33 1 42 68 29 70  
[barabian@ulyse-communication.com](mailto:barabian@ulyse-communication.com)

#### NewCap

Investor Relations  
& Strategic Communications  
Tél. : +33 1 44 71 94 94  
[gv@newcap.eu](mailto:gv@newcap.eu)



Membre des indices CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable

### AVERTISSEMENT

Genomic Vision a mis en place un financement sous forme d'OCABSA avec Winance qui n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice des titres.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui est susceptible de créer une forte pression baissière sur le cours de l'action ainsi qu'une forte dilution.

Les actionnaires sont donc susceptibles de subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société. La société a réalisé plusieurs opérations de financement dilutif, les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société.

Le présent communiqué contient manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 14 avril 2022, sous le numéro d'enregistrement D. 22-0293, mis à jour par l'amendement déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 20 mai 2022, sous le numéro D.22-0293-A01, disponible sur le site internet de la Société ([www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.